

## TARIFS PRISES DE VUES CINEMATOGRAPHIQUES

### Tarif "C"

	Tarif "JOUR" (de 8 h à 20 h)			Tarif "NUIT" (de 20 h à 8 h)			
	HT	TVA 20 %	TTC	HT	TVA 20 %	TTC	
CINEMA							
	Long-métrage	3 000,00 €	600,00 €	3 600 €	3 500,00 €	700,00 €	4 200 €
	Plateau émission TV	5 416,67 €	1 083,33 €	6 500 €	8 166,67 €	1 633,33 €	9 800 €
TELEVISION	Téléfilm	1 666,67 €	333,33 €	2 000 €	2 583,33 €	516,67 €	3 100 €
tous supports (TV, numérique, téléphonie...)	publicité	2 333,33 €	466,67 €	2 800 €	2 916,67 €	583,33 €	3 500 €

## TARIFS PRISES DE VUES CINEMATOGRAPHIQUES

### Autres créations audiovisuelles

Ces tarifs sont applicables, quelque soit le monument lieu du tournage, et valent pour une durée de huit heures, divisibles par tranche horaire de 4 heures (à l'exception du tarif "interview", valable pour 2h et non divisible).

	Heures d'ouverture			Hors Heures d'ouverture (ou personnel hors planning)*		
	HT	TVA 20 %	TTC	HT	TVA 20 %	TTC
Emission, documentaire, reportage	833,33 €	166,67 €	1 000 €	1 333,33 €	266,67 €	1 600 €
Interview (2h)	458,33 €	91,67 €	550 €	583,33 €	116,67 €	700 €
Clip, bande annonce	1 583,33 €	316,67 €	1 900 €	2 416,67 €	483,33 €	2 900 €
Film institutionnel	1 666,67 €	333,33 €	2 000 €	2 500,00 €	500,00 €	3 000 €
Film à caractère scientifique (recherche, universitaire), à caractère scolaire ou pédagogique	gratuit**			gratuit*		
publication non vendue						
publication vendue et diffusée sur tout support multimédia (numérique, audiovisuel)	333,33 €	66,67 €	400,00 €	550,00 €	110,00 €	660,00 €
Information ou promotion du monument***	gratuit*			gratuit*		
court métrage	1 083,33 €	216,67 €	1 300 €	1 666,67 €	333,33 €	2 000 €

(\*) les heures effectuées par les agents de surveillance non postés doivent être pris en charge par le bénéficiaire,

(\*\*) gratuit hors droit d'entrée et seulement pendant les heures d'ouverture du monument,

(\*\*\*) gratuit avec l'accord du président par écrit ou son représentant,

**Pour les Film à caractère scientifique (recherche, universitaire), à caractère scolaire ou pédagogique (non vendue):**

-si le tournage doit se réaliser en dehors des heures d'ouverture, un avis favorable de l'administrateur du monument est nécessaire,

-si le tournage nécessite de faire appel à un personnel supplémentaire à celui normalement posté, les heures supplémentaires sont prises en charge par le bénéficiaire,

-Justificatifs : Sur présentation attestation scolaire dûment signée et remise d'une copie de la carte d'étude.

**II. Conditions générales d'application des tarifs "Prises de vues cinématographiques"**

**1. Définitions :**

**CINEMA :**

Entrent dans la catégorie "cinéma", tous les films, entendus comme œuvres produites à l'aide d'un moyen technique et ayant pour résultat un effet cinématographique, et destinés à une première diffusion en salles de projection.

Constituent :

- un long métrage, un film de 75 minutes au moins,
- un moyen métrage, un film d'une durée de 31 à 74 minutes,
- un court métrage, un film d'une durée de 30 minutes ou moins.

**PUBLICITE :**

Constitue une "publicité" toute séquence filmée, quel que soit le support, la durée, ou le moyen de diffusion, destinée à faire connaître un produit, ou un ensemble de produits, et/ou à inciter un public, quel qu'il soit, à en faire l'acquisition.

**FICTION TV - PROGRAMME DE FLUX:**

Constitue une fiction TV toute œuvre de long métrage de fiction, ou en grande partie de fiction produite pour la télévision.

Entrent dans cette catégorie, le téléfilm, le docu-fiction (au contraire du documentaire, entendu comme toute production audiovisuelle qui informe et propose une analyse d'un sujet) ainsi que les séries télévisées.

Par programmes de flux, on entend toute production de télé-réalité ou en général d'émission de télévision (enregistrée ou en direct).

**DOCUMENTAIRE:**

Constitue un documentaire, toute œuvre de moyen ou long métrage, produit pour la télévision, le cinéma, ou uniquement en vue de la revente sur un support quel qu'il soit (DVD, cassettes vidéos), qui informe et propose une analyse d'un sujet.

Le reportage porte sur le même objet, est d'un format très court et destiné à une diffusion exclusivement télévisuelle.

### **CLIP, BANDE ANNONCE:**

Constitue un "clip", un film vidéo bref, destiné à illustrer une œuvre musicale, cinématographique ou à promouvoir une personne ou une œuvre (artiste, compositeur, auteur...)

### **FILM INSTITUTIONNEL:**

Constitue un "film institutionnel", un film de communication interne ou externe d'une société, association, institution ou d'un groupe.

Il a comme objectif de faire connaître ou de présenter l'ensemble des activités de l'institution.

il n'est pas destiné à être diffusé auprès du grand public.

### **2. Contenu de la redevance:**

La redevance comprend :

- La mise à disposition de tous lieux dans le monument nécessaires à la réalisation de l'œuvre, y compris à usage technique ou logistique (préparation, stationnement, stockage etc.),
- Les frais liés à la rémunération des 2 agents assurant la surveillance de la manifestation,
- Les frais liés à la gestion administrative du dossier.

### **3. Application des tarifs et durée d'occupation**

#### **a. Disposition spécifiques aux tarifs A, B, ou C :**

- Les présents tarifs sont fixes et non négociables (sauf cas très exceptionnel relevant de la décision du Président)
- Les tarifs valent pour une durée d'occupation de 12 heures consécutives, et sont divisibles par tranche de 6 heures,
- Tout dépassement donnera lieu à facturation d'un supplément horaire égal au 12<sup>e</sup> du tarif normalement applicable,
- Aucune redevance ne sera facturée dans le cas de l'occupation ponctuelle d'un lieu, en l'absence de toute activité de production, notamment la nuit, mais également en journée, sauf si cette occupation gêne la circulation du public, et/ou si elle excède 48 heures consécutives. Dans ces deux derniers cas, une redevance journalière correspondant au quart du tarif jour sera facturée à l'utilisateur.
- Un abattement de 50 % sur le tarif applicable est consenti pour les périodes de montage et de démontage.
- Un abattement de 10% sera consenti à partir de la 4<sup>e</sup> tranche de 12 heures de tournage (activité de production), que ces tranches soient ou non consécutives et ce, dans un ou plusieurs monuments.(dans ce cas, contacter le siège).
- Le tarif de référence sera majoré de 50%, en cas de fermeture totale ou partielle du monument, de démeublement et/ou de mise à disposition d'un mobilier pour les décors.

A ce tarif majoré **s'ajouteront les recettes non perçues** (droits d'entrée, ventes comptoir et recettes annexes) si le monument fait l'objet d'une fermeture totale ou partielle.

#### **b. Dispositions spécifiques à la tarification applicable aux autres créations audiovisuelles**

Les tarifs valent pour une durée d'occupation de **8 heures**, et sont **divisibles** par **tranche de 4 heures**,

Seul le tarif "interview, actualité", est valable pour une durée de deux heures.

## TARIFS PRISES DE VUES PHOTOGRAPHIQUES

### Tarif "C"

	Heures d'ouverture			Hors Heures d'ouverture			
	HT	TVA 20 %	TTC	HT	TVA 20 %	TTC	
Support numérique	Publicité, Bande d'annonce	1 133,33 €	226,67 €	1 360,00 €	1 666,67 €	333,33 €	2 000,00 €
	Jeu Vidéo	833,33 €	166,67 €	1 000,00 €	1 250,00 €	250,00 €	1 500,00 €
	Reportage de magazine de mode	750,00 €	150,00 €	900,00 €	1 166,67 €	233,33 €	1 400,00 €
Support papier	Publicité, Bande d'annonce	1 500,00 €	300,00 €	1 800,00 €	2 750,00 €	550,00 €	3 300,00 €
	Reportage de magazine de mode	916,67 €	183,33 €	1 100,00 €	1 416,67 €	283,33 €	1 700,00 €
Promotion interne de la société		1 083,33 €	216,67 €	1 300,00 €	1 666,67 €	333,33 €	2 000,00 €
Photos destinées à la vente: produits dérivés (sauf cartes postales)		500,00 €	100,00 €	600,00 €	825,00 €	165,00 €	990,00 €

## Prises de vues photographiques

### Autres Tarifs

	Heures d'ouverture			Hors Heures d'ouverture		
	HT	TVA 20 %	TTC	HT	TVA 20 %	TTC
Exposition	208,33 €	41,67 €	250,00 €	333,33 €	66,67 €	400,00 €
Cartes postales	500,00 €	100,00 €	600,00 €	825,00 €	165,00 €	990,00 €
de mariage ou groupe*	91,67 €	18,33 €	110,00 €	125,00 €	25,00 €	150,00 €
d'actualité*	208,33 €	41,67 €	250,00 €	458,33 €	91,67 €	550,00 €
ouvrages tirages donc ouvrages d'art, publications à caractère scientifique ou à caractère scolaire, universitaire, pédagogique, et autres types d'ouvrages	gratuité**			gratuité*		
	550,00 €	110,00 €	660,00 €	816,67 €	163,33 €	980,00 €
	750,00 €	150,00 €	900,00 €	1 125,00 €	225,00 €	1 350,00 €
publication sur support multimédia	333,33 €	66,67 €	400,00 €	550,00 €	110,00 €	660,00 €
Information ou promotion du monument	gratuité**			gratuité*		
Repérage de films	gratuité**			gratuité*		
Press-book	208,33 €	41,67 €	250,00 €	375,00 €	75,00 €	450,00 €

## **I. Conditions générales d'application des tarifs "Prises de vues"**

- Tarif forfaitaire pour 8 heures, divisible par tranche horaire de 4 heures (à l'exception du tarif "mariage-groupe, ou d'actualité", valable pour 2h et non divisible),
  - Les frais liés à la rémunération des 2 agents assurant la surveillance du monument, à l'exception du "autres tarif" qui comporte un seul agent,
  - Le tarif étudiant ou à caractère pédagogique : Sur présentation d'une attestation scolaire et remise d'une copie de l'étude,
- \*les heures effectuées par les agents de surveillance non postés doivent être prises en charge par le bénéficiaire,  
(\*\*) gratuit hors droit d'entrée et seulement pendant les heures d'ouverture du monument,